Réf. Farde e-Assemblées : 2562772

N° OJ : **57**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 217.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 217.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2023 :
- 80.000,00 EUR à l'asbl "Les Nouveaux Disparus" pour l'organisation du festival "Théâtres Nomades";
- 10.000,00 EUR à l'asbl "European Jewish Community Centre" pour l'organisation de l'événement "Chanuka 2023";
- 15.000,00 EUR à l'asbl "Foire du Livre de Bruxelles" pour l'organisation de la Foire du Livre 2024;
- 68.000,00 EUR à l'asbl "Théâtre Les Cœurs de Bois" pour le festival "Insifion et Guignolet";

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023 :
- 15.000,00 EUR à l'asbl "1001 Valises" pour la préparation du festival "Balkan Traffic 2024";
- 5.000,00 EUR à l'asbl "Riches-Claires" pour l'organisation de séances destinées aux publics fragilisés;
- 4.000,00 EUR à l'asbl "Contredanse" pour couvrir leurs frais de fonctionnement;
- 20.000,00 EUR à la fondation d'utilité publique "Théâtre National de la Communauté française de Belgique" pour la production et la réalisation des œuvres dans le cadre du projet de "Centre d'Art" à la Résidence Sainte-Gertrude.

Annexes :